



2025_IIOPEB_014 - 1/4

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 20 octobre 2025

Présents :

M. Raymond BERDOU, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jean-christophe CID, Mme. Muriel FREYCHE, M. Pascal BOUREAU, M. loïc GOJARD

Absents :

M. Gilbert HEBRARD, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2025_IIOPEB_014

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VANTELLERIE ET DE LA SERRURERIE POUR LE BARRAGE DE FILHET

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique

Considérant que la réalisation de l'étude de dangers du barrage de Filhet en 2022 a préconisée une expertise sur les équipements de la tour de prise du barrage.

Considérant que cette expertise réalisée en Mars 2023 a mis en avant des problèmes de corrosions sur les équipements (boulonnerie, pièces des commandes de vannes,...) dues à la nature des matériaux présents.

Considérant que les travaux de remplacement des différentes pièces sont de grande envergure et de haute technicité,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 juillet 2025, en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique, pour l'attribution d'un marché de travaux de modernisation de la vantellerie et de la serrurerie du barrage de Filhet,

Considérant que les critères de jugement retenus, étaient les suivants :

Critères	Pondération
Prix - Définition et appréciation : Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant TTC de l'offre la plus basse / Montant TTC de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.	50 %

Valeur technique - Définition et appréciation : - Méthodologie (organisation générale, détailler l'exécution des travaux) (notée sur 10 points) - Moyens mis à disposition (équipe dédiée et détail des matériels et matériaux utilisés) (notée sur 10 points) - Référence en travaux similaires (notée sur 10 points) - Mesures mises en œuvre et procédures en matière de sécurité des exécutants (notée sur 10 points)	40 %
Performance en matière de protection de l'environnement - Définition et appréciation : Prise en compte de l'environnement dans l'exécution des travaux, traitement et élimination des déchets (à détailler dans l'offre technique)	10 %

Considérant que le service des marchés a procédé le 18/09/2025 à l'ouverture des plis remis par 5 entreprises à la date limite fixée le 17 septembre à 12 heures

Considérant le résultat de la consultation :

N° Pli	Candidat	Montant HT	Critères		Note / 100	Classement
2	ENDEL	116 780,00 €	Désignation	Note	88	1
			Prix	50		
			Valeur technique	30		
			Performance en matière de protection de l'environnement	8		
1	MECAMONT HYDRO	172 600,00 €	Désignation	Note	71,83	2
			Prix	33,83		
			Valeur technique	30		
			Performance en matière de protection de l'environnement	8		
3	SARL Alliance Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle (ACTI)	162 300,74 €	Désignation	Note	49,98	3
			Prix	35,98		
			Valeur technique	12		
			Performance en matière de protection de l'environnement	2		
4	JOHN COCKERILL – Société mère SA CMS HYDRO – Société fille Candidate	296 058,21 €	Désignation	Note	41,72	4
			Prix	19,72		
			Valeur technique	20		
			Performance en matière de protection de l'environnement	2		
5	CCM France	420 460,00 €	Désignation	Note	37,89	5
			Prix	13,89		
			Valeur technique	14		
			Performance en matière de protection de l'environnement	10		

Vu le rapport de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'approuver l'attribution du marché de travaux de modernisation de vantellerie et de serrurerie du barrage de Filhet à l'entreprise ENDEL pour un montant de 140 136,00 € TTC (Cent quarante mille cent trente six euros),

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de l'Institution à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme